



HEURES SUPPLÉMENTAIRES



Il n'aura pas fallu attendre longtemps pour juger des effets « pas très bénéfiques » de l'APORTT (arrêté portant sur l'organisation du temps de travail, en remplacement de l'IGOT).

En effet, l'APORTT indique que « *Les services supplémentaires effectués par les fonctionnaires de la police nationale peuvent, dans les conditions fixées par décret, être indemnisés* »

La surprise de notre ministère : on bloque nos HS et on nous impose leur paiement « dans la limite des crédits disponibles » pour décembre au taux exceptionnel d'environ ... 10 euros nets !!! Soit à peine 20% de plus que le SMIC.

**A la veille de la marche de la colère,
Alors que le doute plane encore sur
nos retraites,
Alors que lessivés,
Nos collègues auraient peut-être
préféré essayer de prendre des HS
pour se reposer,
Voici comment on nous considère...
Scandaleux !!!**



Saisie du Ministre

**Alternative Police Cfdt
estime que les collègues
doivent avoir le libre choix
entre la récupération de
leurs HS et leur
indemnisation**

Bureau National 47-49, avenue Simon Bolivar 75019 PARIS

0180496687 - secretariat@alternativepn.fr

www.alternativepn.fr

PARIS, le 1^{er} octobre 2019

Facebook : <https://www.facebook.com/alternativepn>

